



ASSOCIATION DES AMIS DE LA
RESIDENCE UNIVERSITAIRE D'ANTONY
14 rue des Hautes Bièvres 92 160 Antony

amis.roua@hotmail.fr

<http://amisroua.antony.free.fr>

Antony, le 9 avril 2012

Madame, Monsieur,

Le logement est une préoccupation majeure aujourd'hui en France et le déficit de logements sociaux est criant. Dans cette situation de crise, les étudiants sont particulièrement touchés, alors que l'offre de logements sociaux n'a proportionnellement cessé de baisser pour atteindre un seuil inacceptable. Or la question du logement pose aussi celle de la possibilité de poursuivre des études.

Vous êtes candidat(e) à la Présidence de la République et notre association souhaite donc connaître votre position pour remédier rapidement à ce problème et promouvoir le logement social étudiant. La pénurie est grave en région Ile de France et c'est dans ce contexte que nous souhaitons avoir votre position concernant l'avenir de la résidence Universitaire Jean Zay à Antony, alors que des projets programment la démolition de plus de la moitié de sa capacité d'accueil (2000 places actuellement)

Nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre à ce questionnaire

1- Dans le programme de gouvernement que vous présentez, quelle importance accordez-vous au logement social étudiant ?

1. C'est une composante du problème général du logement
2. C'est un problème urgent qui nécessite des mesures de remédiation rapides

2- Quel est, pour vous, le rôle de l'Etat en matière de logement étudiant ?

1. Pas de rôle particulier, c'est du domaine de compétence des collectivités territoriales
2. L'Etat doit impulser une dynamique et inciter les régions à rénover et construire
3. L'Etat doit déterminer des objectifs précis et financer les constructions et rénovations

Dans le cas où vous pensez qu'il doit jouer un rôle, quelle part l'Etat doit-il prendre ¹?

- a) Une participation à la décision pour toute nouvelle construction
- b) Une participation financière à la construction de nouveaux logements
- c) Une aide à la réhabilitation des résidences universitaires existantes

3- Quelle est votre conception du logement social étudiant ?

1. Les chambres doivent être situées dans des campus à proximité des facultés et écoles
2. Elles doivent être dispersées dans de petites résidences, en ville
3. Peu important la taille et le lieu, l'essentiel est l'accessibilité aux transports ainsi que les équipements et services offerts sur place aux étudiants (restau U, lieux de travail, équipements collectifs etc.)

4- Quels sont les montants de loyers acceptables pour un étudiant bénéficiant d'une bourse?

1. ¼ de la bourse maximum
2. Moins de la moitié de la bourse
3. La proportion importe peu, l'APL compensera

¹ Plusieurs réponses possibles

4- Quelle sera votre position sur l'article 66 de la loi de 2004 sur « les libertés et responsabilités locales » qui propose le transfert de la compétence du logement étudiant aux collectivités territoriales qui le demandent ?

1 en proposer le maintien tel qu'il est

2 en proposer la modification pour que la compétence soit automatiquement attribuée aux collectivités territoriales

3 en proposer la suppression

5- A qui doit être confiée la gestion des résidences universitaires ?

1. Au CROUS ou un autre établissement public

2. Au CROUS ou à un organisme privé, peu importe

3. Le choix revient à la collectivité territoriale qui en a la responsabilité

6- La Résidence Jean Zay d'Antony (Hauts-de-Seine) est la plus grande résidence universitaire de France. Elle a accueilli des dizaines de milliers de jeunes de toute la France et du monde entier pendant des décennies mais n'a pas été réhabilitée. Elle dispose encore d'environ 2000 places:

1. Souhaitez-vous contribuer à en faire réhabiliter l'ensemble ?

2. Apporterez-vous votre soutien pour démolir la majeure partie, au motif que sa conception et sa taille sont dépassées ?

3. Entendez-vous soutenir le maintien d'une partie des bâtiments, pour conserver la moitié de l'offre ?

7- La réhabilitation des logements sociaux étudiants doit-elle être axée :

1. Sur l'agrandissement de la taille des chambres et leur confort en en réduisant le nombre ?

2. Sur la mise aux normes de sécurité et de confort, le maintien de la capacité d'accueil et d'un loyer accessible à tous ?

8- Cette résidence offre des chambres et des logements pour couples ; est-il nécessaire de continuer à prévoir des logements pour couples ?

1. Les jeunes qui veulent vivre en couples doivent en assumer la responsabilité et se tourner vers les bailleurs sociaux ou privés comme tout le monde

2. Il est utile de construire un certain nombre de logements pour couples, pourquoi devrait-on vivre seul pour étudier ?

9- La propriété des 11 hectares de terrain sur lesquels se trouve la résidence Universitaire a été transférée gratuitement du CROUS à la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre. Des projets changeant au moins en partie sa destination sont en cours. Pour vous, l'Etat doit-il :

1. Intervenir pour exiger que ce terrain dont les emprunts sont remboursés par le CROUS reste dédié au logement social étudiant ?

2. Laisser faire quelles qu'en soient les conséquences pour l'avenir de ce terrain ?

3. Demander au Préfet d'organiser au plus vite une rencontre des parties concernées pour que l'intérêt général l'emporte ?

Vous pouvez compléter les réponses que vous avez faites par un commentaire général ci-dessous

Nous vous remercions de votre participation à cette enquête.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Réponse souhaitée avant le 16 avril 2012

A renvoyer à l'adresse postale ou mieux par mail (coordonnées en tête de ce questionnaire)